

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: www.au.int

52093 - 152/2/15

CONSEIL EXÉCUTIF

Quarantième session ordinaire

20 janvier – 3 février 2022

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/1321(XL) Rev.1

Original : anglais

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE DES DÉCISIONS ANTÉRIEURES DU CONSEIL EXÉCUTIF ET DE LA CONFÉRENCE (2011-2021)

1. INTRODUCTION

1. Le présent rapport présente l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions du Conseil exécutif et de la Conférence prises au cours des dix dernières années (2011-2021). Le rapport a été établi en vue de la mise en œuvre de la Décision du Conseil exécutif Doc.EX.CL/929 (XXVIII) paragraphe (v), dans laquelle il a été demandé à la Commission, en collaboration avec le COREP, de veiller à l'adoption de mesures nécessaires en vue de renforcer et de rendre efficaces les mécanismes de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des Décisions des Organes délibérants en améliorant la matrice de suivi. En outre, le paragraphe 6 de la décision **EX.CL/Dec.1127 (XXXIX) du Conseil exécutif** demande à la Commission, en étroite collaboration avec le COREP, de mettre en place un groupe de travail conjoint composé d'États membres au niveau des experts et de la Commission, afin de faire le point sur toutes les décisions prises au cours de la dernière décennie, de concevoir des moyens novateurs d'améliorer le suivi de la mise en œuvre des décisions des organes délibérants et de faire rapport au COREP. Les recommandations seront fondées sur les enseignements tirés de l'expérience, assorties de propositions visant à améliorer, non seulement la formulation et le niveau, mais aussi la qualité de la mise en œuvre des décisions des organes délibérants de l'UA.

2. Conformément aux décisions du Conseil exécutif susmentionnées, le COREP, lors de sa 42^e session ordinaire, a demandé au Bureau de la planification stratégique et de l'exécution d'élaborer le rapport sur la mise en œuvre des décisions des organes délibérants de l'UA pour présentation au COREP par l'intermédiaire des hauts responsables de la Commission. Le COREP a également demandé au Bureau de la planification stratégique et de l'exécution d'inclure dans son rapport une proposition sur la révision du format du rapport et l'accélération de la mise en œuvre des décisions, d'élaborer un mécanisme de suivi et de veiller à ce que le rapport annuel soit réparti selon différents thèmes, entre autres, avant son examen par le Groupe de travail conjoint et le COREP, respectivement. Par conséquent, on peut déduire que le format du rapport (sur la mise en œuvre des décisions des organes délibérants) devrait être conçu et structuré sur la base d'un suivi/évaluation et d'un rapport fondé sur les données et les résultats. Une grande partie du rapport, de l'analyse, des conclusions et des recommandations s'articulera autour du cadre de performance (objectifs stratégiques, indicateurs, données de référence, cibles, etc.)

2. PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF ET DU COREP

3. Le Bureau de la planification stratégique et de l'exécution a élaboré et finalisé un « Projet de proposition relatif au suivi, à l'évaluation et à l'établissement de rapports sur la mise en œuvre des décisions des organes délibérants de l'UA prises au cours des dix dernières années » En outre, le projet de note conceptuelle sur la retraite conjointe du COREP et de la Commission a été mis à jour pour s'aligner sur les objectifs décrits dans le projet de proposition mentionné. Les deux documents ont depuis été soumis au Bureau du Secrétaire général de la Commission pour examen lors de la Retraite conjointe prévue entre le COREP et la Commission.

4. La recommandation du COREP est d'organiser la retraite conjointe COREP/Commission en mars, immédiatement après la retraite du COREP et de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples.

3. MÉTHODOLOGIE PROPOSÉE POUR L'ÉVALUATION

5. Le processus et les méthodes proposés reposent sur les diverses décisions du Conseil exécutif et les conclusions et recommandations du COREP. Par conséquent, les processus et méthodes proposés respecteront les principes de la gestion axée sur les résultats, du suivi, de l'évaluation et de l'établissement de rapports axés sur les résultats, en utilisant des normes, procédures et outils professionnels basés sur les données. Les processus, outils, normes et procédures similaires existants seront adaptés et utilisés afin de ne pas réinventer la roue.

6. Le principal point de départ et l'étape la plus importante de cette mission sera de comprendre les décisions des organes délibérants afin d'en assurer le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports. Si les décisions des organes politiques prises sur une période de dix ans ne sont pas toutes prises en compte et bien comprises en elles-mêmes, de même que les diverses « métadonnées » qui les sous-tendent, le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur leur mise en œuvre n'auront pas de base solide.

7. Suite à la demande du Bureau de la planification stratégique et de l'exécution, le Bureau du Secrétaire général de la Commission a fourni une liste brute de la plupart des décisions prises par les organes délibérants de l'UA au cours des dix dernières années. Cependant, certaines décisions n'ont pas encore été soumises par le Bureau du Secrétaire général de la Commission (OSGC), principalement en raison de leur caractère volumineux, d'où la nécessité de les réorganiser pour s'assurer qu'elles seront transmises de manière conviviale. Les tableaux 1 et 2 de l'annexe montrent que, pour les dix dernières années, nous comptons au total 585 décisions, dont 335 décisions de la Conférence et 250 du Conseil exécutif. Il convient de mentionner que le nombre de décisions de la Conférence ne prend pas en compte les décisions des années 2014, 2015, 2016 et 2017.

8. Aux fins de ce processus de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports, des outils et des méthodologies professionnels et standard seront utilisés, notamment des systèmes de suivi et d'évaluation axés sur les résultats, des modèles d'évaluation, des questions d'évaluation, la collecte des données, l'analyse des données, l'interprétation des données et la visualisation des données.

9. L'avant-dernière partie (quatrième partie) de cette proposition présente l'un des résultats attendus de celle-ci, à savoir une meilleure structure du rapport sur le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des décisions des organes délibérants. La dernière partie de cette proposition met en évidence certaines conditions préalables essentielles, notamment la fixation de délais appropriés, la mobilisation d'une expertise adéquate en matière de suivi et d'évaluation et la mise à disposition d'une ligne budgétaire claire pour cette tâche à partir de 2023. Le projet de proposition sera soumis à l'examen de la retraite conjointe du COREP et de la Commission en mars, juste après la retraite du COREP et de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples prévue pour la première semaine du mois de mars 2022. Cette retraite sera précédée d'une mini retraite qui se tiendra à Addis-Abeba et permettra d'examiner les projets de documents élaborés conjointement par des experts de la Commission et des missions des États membres basées à Addis-Abeba.

10. Une autre étape essentielle consistera à ventiler et à catégoriser les décisions.

11. Chacune des décisions des organes délibérants de l'UA soumises par le Bureau du Secrétaire général de la Commission devra faire l'objet de ventilation et de catégorisation:

- Entités de mise en œuvre concernées
- Entité responsable
- Niveau auquel la mise en œuvre a eu lieu / a lieu (Commission de l'UA, autres organes de l'UA, et agences techniques, CER, États membres)
- Domaine thématique stratégique (par exemple, premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, plans à moyen terme de la Commission de l'UA, autres organes et agences techniques de l'UA, et plans à moyen terme d'autres organes et agences techniques de l'UA, plans régionaux de développement des CER, plans nationaux de développement des États membres.

- Programme(s) mis en œuvre / en cours de mise en œuvre dans le cadre de l'exécution des décisions. Un certain niveau d'alignement avec les domaines thématiques stratégiques doit être établi.
- Objectifs stratégiques des programmes
- Indicateurs (mesures de performance)
- Données de référence
- Cibles
- Performance réelle
- Initiatives stratégiques mises en œuvre / en cours de mise en œuvre

12. Ce processus nous permettra d'analyser la décision à travers les éléments suivants: entités de mise en œuvre, l'entité responsable, le niveau de mise en œuvre, le domaine thématique stratégique, le(s) programme(s), le(s) objectif(s) stratégique(s), les indicateurs (mesures de performance), les données de références, les cibles et les niveaux réels de réalisation.

13. La ventilation des décisions se fera en étroite consultation avec les entités de mise en œuvre.

14. Plusieurs critères de mise en œuvre seront pris en compte dans la catégorisation de ces décisions. Ces critères sont, entre autres: terminé, en cours, retiré, dépassé par les événements et, surtout, les décisions seront classées en fonction des domaines thématiques stratégiques qui sont alignés sur les objectifs et les cibles de l'Agenda 2063.

4. PROCHAINES ÉTAPES

- i. Demander l'approbation de la proposition lors de la retraite conjointe du COREP et de la Commission, qui devrait se tenir peu après le sommet de février 2022.
- ii. Commencer immédiatement le processus de mise en œuvre de la proposition en utilisant les ressources disponibles et les compléter en tirant parti des ressources humaines, techniques et financières existantes de l'UA et d'autres institutions continentales.
- iii. Élaborer un projet de budget pour cette tâche et ce, à partir de l'exercice budgétaire de 2023.
- iv. Présenter un rapport d'étape de fond lors de la session de coordination annuelle 2022 du Conseil exécutif.

ANNEXES**Tableau 1: Décisions de la Conférence (2011-2021)**

	DATE ET LIEU DE LA DÉCISION	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE	NOMBRE DE DÉCISIONS	NOMBRE DE DÉCLARATIONS	NOMBRE DE RÉSOLUTIONS	MOTIONS
1.	Janvier 2011, Addis-Abeba (Éthiopie)	Assembly/AU/Dec.332-362 (XVI)	41	3	1	0
2	Juin/juillet 2011, Malabo (Guinée Équatoriale)	Assembly/AU/Dec.363-390	28	2	1	0
3	Janvier 2012, Addis-Abeba (Éthiopie)	Assembly/AU/Dec.391-415 (XVIII)	25	3	1	0
4	Juillet 2012, Addis-Abeba (Éthiopie)	Assembly/AU/Dec.416-449 (XIX)	54	4	2	0
5	Janvier 2013, Addis-Abeba (Éthiopie)	Assembly/AU/Dec.450-473 (XX)	24	3	0	0
6	Mai 2013, Addis-Abeba (Éthiopie)	Assembly/AU/Dec.474-489	16	3	1	0
7	Juillet 2017, Addis-Abeba (Éthiopie)	Assembly/AU/Dec.642-664 (XXIX) Rev1	23	4	1	0
8	Janvier 2018, Addis-Abeba (Éthiopie)	Assembly/AU/Dec.665-689 (XXX)	25	4	1	0
9	Juillet 2018, Nouakchott (Mauritanie)	Assembly/AU/Dec.690-712 (XXXI)	23	3	1	0
10	Février 2019, Addis-Abeba (Éthiopie)	Assembly/AU/Dec.713-748)XXXII)	36	8	1	1
11	Février 2020, Addis-Abeba (Éthiopie)	Assembly/AU/Dec.749-795 (XXXIII)	47	6	1	1
12	Février 2021, Addis-Abeba (Éthiopie)	Assembly/AU/Dec.796-812 (XXXIV)	17	1	1	1
13	Juillet 2019, Niamey (Niger)	Ext/Assembly/AU/Dec. 1-3 (XII)	1	1		
TOTAL			335	45	12	3

*Les décisions prises en 2014, 2015, 2016 et janvier 2017 ne sont pas prises en compte.

Tableau 2: Décisions du Conseil exécutif (2011-2021)

	DATE ET LIEU DE LA DÉCISION	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE	NO MBRE DE DÉCISIONS
1.	* Janvier 2011, Addis-Abeba (Éthiopie)	EX.CL/623 (XVIII) Rapport sur la mise en œuvre des décisions antérieures du Conseil exécutif et de la Conférence	1
2	Janvier 2012, Addis-Abeba (Éthiopie)	EX.CL/689(xx)Rev1 Rapport sur la mise en œuvre des décisions antérieures du Conseil exécutif et de la Conférence	1
3	Juillet 2012, Addis-Abeba (Éthiopie)	EX.CL/722/ (XXI) Rapport sur la mise en œuvre des décisions antérieures du Conseil exécutif et de la Conférence	1
4	Janvier 2013, Addis-Abeba (Éthiopie)	EX.CL/756(XXII) Rapport sur la mise en œuvre des décisions antérieures du Conseil exécutif et de la Conférence	1
5	Juin 2011, Malabo (Guinée Équatoriale)	EX.CL/831/(XXV) Rapport sur la mise en œuvre des décisions antérieures du Conseil exécutif et de la Conférence	1
6	Janvier 2015, Addis-Abeba	EX.CL/870(XXVI)	1

	(Éthiopie)	Rapport sur la mise en œuvre des décisions antérieures du Conseil exécutif et de la Conférence	
7	Juin 2015, Johannesburg (Afrique du Sud)	EX.CL/901(XXVII) Rev 1 Rapport sur la mise en œuvre des décisions antérieures du Conseil exécutif et de la Conférence	1
8	Janvier 2016, Addis-Abeba (Éthiopie)	EX.CL/929 (XXVIII) Rapport sur la mise en œuvre des décisions antérieures du Conseil exécutif et de la Conférence	1
9	Juin/juillet 2017, Addis-Abeba (Éthiopie)	EX.CL/1017(XXXI) Rapport sur la mise en œuvre des décisions antérieures du Conseil exécutif et de la Conférence	1
10	Février 2018, Addis-Abeba (Éthiopie)	EX.CL/1049(XXXII) Rapport sur la mise en œuvre des décisions antérieures du Conseil exécutif et de la Conférence	1
11	Février 2019, Addis-Abeba (Éthiopie)	EX.CL/1113(XXXIV) Rapport sur la mise en œuvre des décisions antérieures du Conseil exécutif et de la Conférence	1
12	Février 2020, Addis-Abeba (Éthiopie)	EX.CL/1191(XXXVI) Rapport sur la mise en œuvre des décisions antérieures du Conseil exécutif et de la Conférence	1
13	Sept/oct 2021, Addis-Abeba (Éthiopie)	EX.CL/1284(XXXXIX) Rapport sur la mise en œuvre des décisions antérieures du Conseil exécutif et de la Conférence	1
14	Juin/juillet 2014	EX.CL/819(XXV) Rapport sur la mise en œuvre des décisions antérieures du Conseil exécutif et de la Conférence	1
15	Non indiqué	EX.CL/856(XXVI) Rapport sur la mise en œuvre des décisions antérieures du Conseil exécutif et de la Conférence	1
16	Non indiqué	EX.CL/878(XXVII) Rapport sur la mise en œuvre des décisions antérieures du Conseil exécutif et de la Conférence	
17	Janvier 2016, Addis-Abeba (Éthiopie)	EX.CL/Dec.898-918 (XXVIII) Rev.1	21
18	Juillet 2016, Kigali (Rwanda)	Ex.CL/Dec.919-925 and 928-938 (XXIX)	18
19	Janvier 2017, Addis-Abeba (Éthiopie)	EX.CL/Dec.939-964 (XXX)	26
20	Janvier 2018, Addis-Abeba (Éthiopie)	EX.CL/Dec.986-1007(XXXII)	22
21	Juin 2018, Nouakchott (Mauritanie)	EX.CL/Dec.1008-1030 (XXXIII)	33
22	Février 2019, Addis-Abeba (Éthiopie)	EX.CL/Dec.1031-1056 (XXXIV)	26
23	Juillet 2019, Niamey (Niger)	EX.CL/Dec.1057-1072 (XXXV)	16
24	Février 2020, Addis-Abeba (Éthiopie)	EX.CL/Dec.1073-1096 (XXXVI)	24
25	Octobre 2020, Addis-Abeba, (Éthiopie) (Vidéoconférence)	EX.CL/Dec.1097-1106 (XXXVII)	10
26	Février 2021, Addis-Abeba, (Éthiopie) (Vidéoconférence)	EX.CL/Dec.1107-1125 (XXXVIII)	19
27	Juin/juillet 2017, Addis-Abeba	EX.CL/Dec.965-985 (XXXI)	20

(Éthiopie)		
TOTAL		250

**** Les discontinuités dans la séquence des numéros de décision et les discontinuités dans les années au cours desquelles les décisions ont été prises, indiquent que certaines décisions doivent être communiquées par le Bureau du Secrétaire général de la Commission.**

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2022-01-20

Progress Report on the Status of Implementation of Previous Decisions of the Executive Council and Assembly (2011-202

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/10401>

Downloaded from African Union Common Repository